

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLÉ Guy, M. CHAUVEAU Didier, M. TOUCHARD Fabien, Mme GIRAULT Catherine,

Absents excusés : M. MAZURE Mathias et Mme DORET Peggy

Absent non excusé : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 04/10/2018
Nombre de Conseillers en exercice : 10

Date d'affichage : 04/10/2018
Nombre de présents : 7

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative n°1
- Adhésion au service de conseil en énergie partagée
- Affaires diverses

DECISION MODIFICATIVE N°1
(2018-10-01)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les dépenses engendrées pour le changement du moteur de la cloche de l'église et le changement du chauffe-eau de l'école n'avaient pas été prévues au budget 2018. C'est pourquoi il convient de modifier le budget 2018 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
travaux école	C/21312 opération 17	+ 600		
travaux église	C/21318 opération 93	+ 1301		
			021	+ 1901

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	C/615228	- 1901		
	023	+ 1901		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification du budget 2018.

ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE
(2018-10-02)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe d'adhérer au service de conseil en énergie partagée. Deux possibilités d'adhésion sont possibles :

La première est l'adhésion simple qui permet à la commune de bénéficier du service du conseil en énergie partagée (CEP) pour les missions suivantes :

- Bilan du patrimoine et formulation de préconisations
- Suivi continu des consommations (énergie, eau)
- Accompagnement à la mise en œuvre des préconisations et évaluation des résultats
- Participation aux actions collectives

Le tarif d'adhésion est 0.45€/habitants/an soit 151,20 €.

La seconde est l'adhésion au service « Accompagnement de projets » qui permet à la commune de bénéficier des services de l'adhésion simple ainsi que d'un accompagnement du conseiller sur ses projets : construction et rénovations du patrimoine, mise en concurrence des distributeurs d'énergie, développement des énergies renouvelables, etc. Le conseiller apporte son expertise technique et veille à ce que les projets intègrent les critères d'éligibilité aux financements.

Le tarif d'adhésion est 0.80€/habitants/an soit 268,80 €.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'adhésion simple et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au conseil en énergie partagée.

Affaires diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil municipal que la propriétaire de la parcelle ZL n°25 souhaite vendre son terrain 5 000 € à la commune. Le Conseil municipal refuse la proposition considérant le prix trop élevé et demande que Madame le Maire lui adresse un courrier avec accusé de réception afin de lui demander l'entretien de son terrain et en particulier l'élagage des arbres qui dépassent sur la voirie.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal de deux journées « attractivité des bourgs » qui sont organisées par le Pays Vallée de la Sarthe les 19 octobre et 08 novembre prochain.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un rendez-vous avec un technicien de chez ATESART est prévu le 22 octobre 2018 dans le cadre de l'aménagement sécurité du bourg.
- Madame le Maire souhaite que le projet concernant la salle des fêtes avance. Elle émet le fait qu'une rénovation de la salle des fêtes déjà existante ne serait pas raisonnable d'un point de vue énergivore et qu'une démolition de celle-ci serait plus appropriée. Une reconstruction pourrait être faite à un autre endroit du village, plus éloigné du centre bourg, ce qui permettrait d'améliorer les conditions de vie des administrés les plus proches. Elle propose donc au Conseil municipal la rencontre avec le chargé de mission SCOT du Pays Vallée de la Sarthe afin d'étudier avec lui, selon les possibilités existantes, l'endroit qui serait le plus approprié pour cette reconstruction.
- Cérémonie du 18 novembre 2018 et exposition « Les Poilus de Fontenay 1914-1918 » dans la salle des fêtes du 13 novembre au 24 novembre 2018

La séance est levée à 21h30